



## Comment remplir la fiche d'inscriptions ?

**1ère étape :** Cocher les activités gratuites ou payantes. (Ne pas cocher 2 activités en même temps)

**2ème étape :** Retourner la fiche d'inscriptions complétée à l'Espace Jeunes dès que possible.

(Sur certaines activités, les places sont restreintes, la sélection se fera par ordre d'arrivée)

**3ème étape :** Vous pouvez venir consulter le détail de vos activités à l'Espace Jeunes.

## Règlement sur le fonctionnement des paiements :

Vous recevrez la facture par courrier. Le paiement s'effectuera aux Affaires Scolaires, par chèque ou espèces ou en ligne sur le portail famille (identifiant et code d'accès disponibles sur vos précédentes factures).

## Annulation :

Vous vous engagez à vous présenter sur les activités et séjours, dans le cas contraire et sans raison valable, sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure, aucun remboursement ne sera procédé.

## Information météo :

Une sortie peut-être annulée en raison des conditions météorologiques UNIQUEMENT sur décision des responsables. Une activité de remplacement pourra être prévue, il est donc important de se présenter le jour même.

« J'ai pris connaissance du règlement sur le fonctionnement des sorties et sur le séjour, et je m'engage à le respecter »

Signature du jeune


et


Signature parent(s)



Le dispositif CARTE VIP sera reconduit cette année et débutera dès la 1<sup>er</sup> octobre 2016. La première activité concernée est l'activités manuelles du 8 octobre.

Ce système de « Carte VIP » offrira la possibilité aux jeunes de bénéficier de priorités sur les activités estivales (séjours compris).

Pour bénéficier d'une « CARTE VIP », il faut obtenir 3 ETOILES. 

Pour obtenir une  il faut participer activement à l'une des activités sur lesquelles le logo est présent (lors des vacances scolaires ainsi que certains mercredis/Samedis ou lors de certaines manifestations sur la commune).

**3 étoiles = 1 carte = permet de bénéficier d'une priorité sur une activité estivale**

**5 cartes = permet de bénéficier d'une priorité sur un séjour**

Cette « Carte VIP » est strictement nominative (on ne peut pas faire don d'étoiles ou de cartes entre jeunes).

## Comment utiliser sa (ou ses) carte(s) VIP ?

Elles sont utilisables sur les activités et/ou séjours de l'été.

Le jeune devra rendre sa (ou ses) carte(s) VIP qu'il aura obtenu, en même temps que ses fiches d'inscriptions aux activités d'été en précisant le(s) activité(s) et/ou le séjour sur le(s)quel(s) il souhaite faire valoir sa carte.

**Attention**, au-delà d'une semaine après la date de retour des fiches d'inscriptions d'été, il ne sera plus possible de faire valoir sa (ses) carte(s). Il restera néanmoins possible de s'inscrire « normalement » sur des activités.

**Attention**, la participation à 12 activités minimum sur l'été reste une condition « sine qua non » de participation à un quelconque séjour.

**Attention**, l'utilisation d'une ou plusieurs cartes n'engendrera pas la gratuité du séjour ou des activités à faire valoir.

La fin de validité de ces cartes est fixée au 31 août 2017.